

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR approuvé par le conseil d'administration du 2/3/20 et présenté à l'assemblée générale du 11/11/2020 pour ratification

En application de l'article 8 des statuts, le Comité de Bridge de Bruxelles Capitale et Brabant wallon (BBBW) est géré par un Conseil d'Administration (CA) de six membres au moins et neuf membres au plus.

1° Respect des règles

L'affiliation au BBBW et la participation aux différentes activités bridgesques sont subordonnées au respect des règlements statutaires édictés par les instances reconnues de la Fédération Royale Belge de Bridge (FRBB), de la Ligue des cercles de bridge de la communauté Culturelle française (LBF) ainsi que des statuts et règlement d'ordre intérieur du comité de BBBW.

2° Rôle du Conseil d'Administration

Les missions attribuées au CA sont toutes celles qui ne sont pas du ressort exclusif de l'assemblée générale (AG); elles consistent notamment et de manière non exhaustive à :

- a) Organiser des championnats, tournois et rencontres se déroulant dans les limites géographiques de Bruxelles Capitale et du Brabant Wallon
- b) Désigner en son sein des membres du conseil chargés de tâches ponctuelles
- c) Présenter à l'approbation de l'assemblée générale de la LBF les candidats aux postes vacants ou sortants d'administrateurs.
- d) Activer une réflexion permanente en vue d'aider les membres effectifs à promouvoir le bridge et à développer des outils adéquats.
- e) Vérifier le respect des obligations et réglementations tant par les membres effectifs que par les membres adhérents.
- f) Fixer des sanctions à l'égard des membres effectifs et adhérents
- g) Examiner les comptes de l'exercice social et le budget et présenter ces documents à l'examen des commissaires en vue de l'assemblée générale
- h) Faire appel aux candidats pour les postes d'administrateurs et commissaires arrivant en fin de mandats ou démissionnaires
- i) Désigner les représentants BBBW à la Coupe Zweiffel
- j) Convoquer l'assemblée générale statutaire dans le courant du deuxième trimestre de l'année (art.20 et 21 des statuts), avec l'ordre du jour qui comportera au minimum les points suivants:
 - Rapport d'activité
 - Rapport du directeur des tournois et compétition
 - Rapport du trésorier
 - Rapport des commissaires aux comptes
 - Vote sur ces rapports et décharges aux administrateurs et commissaires
 - Admission des nouveaux membres effectifs
 - Approbation du règlement d'ordre intérieur (ROI)
 - Election des administrateurs BBBW
 - Election des commissaires

3° Modalités de présentation des candidatures

- a) Administrateurs et Commissaires BBBW

Les cercles doivent présenter les candidatures aux postes d'administrateurs et de commissaires par courrier ou courriel en possession du secrétariat 7 jours calendriers avant la date de l'AG.

b) Administrateurs LBF

Le CA désigne les administrateurs qui représenteront BBBW au CA de la LBF. En cas de candidatures supérieures aux postes à pourvoir un vote secret sera initié au sein du CA. En cas de ballottage le candidat choisi sera celui dont le cercle qu'il représente a le plus grand nombre de membres adhérents à la LBF

4° Modalités diverses

- a) Les délibérations du CA sont consignées dans des procès-verbaux dressés par le secrétaire. Copie de chaque procès-verbal est adressé aux membres du CA.
- b) Proposer à l'AG de conférer le titre honorifique de leur mandat à un Président ou à un membre du CA sortant.
- c) Des commissions peuvent être constituées par le CA. Il détermine leur composition et leurs compétences.

5° Sanctions vis à vis des membres effectifs

Le CA se réserve le droit de prendre les sanctions suivantes à l'égard des membres effectifs après l'avertissement des manquements relevés et délai imparti de 30 jours pour régularisation :

- a) A défaut de suite : deuxième avertissement assorti du paiement de 125 € pour frais de procédure.
- b) A défaut d'obtempérer, constitution d'un dossier à transmettre à la LBF et paiement de 250 € pour frais de procédure.
- c) Proposer à l'AG de retirer au Cercle sa qualité de membre effectif

6° Politique de protection des données

La politique de protection des données du BBBW est semblable à celle de la BF et en ligne avec celle-ci

